

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22- 0057028

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 07641

Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : MAH1

Date de naissance : 16/12/61

Adresse :

BLOC 2, N° 1 Bd. FOUARAT HAY LAMA

CASAB

Tél. : 0620891700

Total des frais engagés :

726

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 17/02/2023

Nom et prénom du malade : Madi Mous et Houda Age :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Lien de parenté :

Nature de la maladie : Insuffisant, Tachycardie

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casab

Le : 17/02/2023

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
12/02/2003	CS	150.00		

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Pharmacie Fouzra Sante 3. Av Fouzra Hay Adil Tél: 0522 60 14 83 INPE	Le 17/2/2023	180.95

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires
 12 Bd La Grande Rue Dr. Heytchahamad, Laboratoire populaire Fixe 1 : 05 22 61 33 34 Fixe 2 : 06 08 52 55 30 Fax : 06 08 52 55 30	17/12/93	R330	396,00 DH

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000

[Création, remont, adjonction]

7 Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

ORDONNANCE

Cachet du médecin

Dr. LAHRAOUI SAFAA
Hay Adil
Hay Mohammed - Casablanca
RDC

Pharmacie Fouarat Santé
193. Av Fouarat Hay Adil
Tél: 0522 60 14 83

Cas 10212023

Mohamed Hadda

123.25

+ Remital



57.70

+ Bedelix x sachet

180.95



celo

Pharmacie Fouarat Santé
193. Av Fouarat Hay Adil
Tél: 0522 60 14 83



FSC No.:03/27/108/00192/AM-21

GTIN: 18901296302726

Lot: RGM00821

Fab: SEP.2021

Exp: AUG.2024

S.N.: 74SFD3C2A

Prix : 123DH25

BILAN BIOLOGIQUE

Nom / Prénom: Mohamed Houcine Date: 17/02/2023

Hématologie

- NFS - Plaquettes
- Réticulocyte
- Frottis Sanguin
- VS
- CRP

Glucose

- Glycémie à jeun
- GPP
- HBA₁C

Néphrologie

- Urée
- Créatinine
- Clairance de Créatinine
- Acide Urique

Ionogramme Sanguin

- Na⁺
- K⁺
- Cl⁻
- Ca⁺⁺
- Phosphore
- Mg⁺⁺

Bilan Lipidique

- Cholestérol Total
- Cholestérol HDL
- Cholestérol LDL
- Triglycérides

Bilan Hépatique

- Phosphatases Alcalines
- Transaminases, ASAT, ALAT
- Gamma-GT
- Triglycérides

Autres: _____

Bilan Hémostase

- Temps de Prothrombine
- TCK
- Fibrinogène
- INR

Bilan Martial

- Fer Sérique
- CTF
- Ferritine
- Transferrine

Bilan Hormonal

- TSH
- T4L
- T3L
- AC ANTI TPO
- AC ANTI TG
- AC ANTI R TSH
- Cortisolémie de 8h
- FSH-LH
- OEstrogènes
- Testostérone
- Prolactine

Bilan Prostatique

- P.S.A Totale
- P.S.A Libre

Bilan Cardiaque

- CPK (créatinine Phosphokinase)
- Troponine

Bilan Phosphocalcique

- Dosage Vitamine D
- Calcémie
- Calciurie
- Phosphorémie

Groupe Sanguin

- ABO
- Rhésus
- RAI

Bilan Gestationnel

- TPHA-VDRL
- Sérologie Rubéole
- Sérologie Toxoplasmose

Ionogramme Urinaire

- Ca⁺⁺
- Phosphore
- Na⁺
- K⁺
- Cl⁻
- Urée
- Créatinine

Examen des Urines

- ECBU
- Antibiogramme
- Protéinurie des 24h
- Microalbuminurie des 24h

Cachet du Médecin



LABORATOIRE POPULAIRE D'ANALYSES MEDICALES

12 Bd la grande ceinture Hay Mohammadi Casablanca

Tél : 05 22 61 33 34 / 08 08 52 55 39 - Fax : 05 22 61 33 35

ICE : 002331414000069

Patente : 30300440

IF : 96513170

FACTURE N° : 230200422

CASABLANCA le 17-02-2023

Mme MAHI Nour Al Houda

Récapitulatif des analyses			
CN	Analyse	Clé	Coefficient
0154	Ferritine	B	250
0216	Numération formule	B	80

Total des B : 330

TOTAL DOSSIER : 396.00 DH

Arrêtée la présente facture à la somme de : trois cent quatre-vingt-seize dirhams .





Date du prélèvement : 17-02-2023 10:38
 Code patient : 2302170030
 Né(e) le : 30-10-1999 (23 ans)

Mme MAHI Nour Al Houda
 Dossier N° : 2302170030
 Prescripteur : Dr LAHRACH SAFAA



HEMATOCYTOLOGIE

OCHF OPTICAL CYTOMETER HYDROFOCUSFREE

NUMERATION FORMULE SANGUINE

Libre Hydraufocus Cytométrie Optique

Hématies :

Hémoglobine :

Hématocrite :

VGM :

TCMH :

CCMH :

RDW :

Leucocytes :

Neutrophiles :

Soit

Eosinophiles :

Soit

Basophiles :

Soit

Lymphocytes :

Soit

Monocytes :

Soit

Plaquettes :

VMP

4.79 10⁶/mm³ (3.80–5.40)

14.7 g/dL (12.5–15.5)

44.5 % (37.0–47.0)

92.9 fL (82.0–98.0)

30.7 pg (>27.0)

33.0 g/dL (32.0–36.0)

15.9 ▲ % (11.0–15.0)

6.0 10³/mm³ (4.0–10.0)

44.90 % (45.00–75.00)

2.69 10³/mm³ (1.80–7.50)

1.00 % (1.00–8.00)

0.06 10³/mm³ (0.04–0.80)

0.30 % (0.00–2.00)

0.02 10³/mm³ (0.00–0.20)

44.10 % (25.00–45.00)

2.65 10³/mm³ (1.00–4.50)

9.70 % (5.00–10.00)

0.58 10³/mm³ (0.20–1.00)

279 10³/mm³ (150–400)

7.9 fL (7.0–11.0)

BIOCHIMIE SANGUINE GÉNÉRALE ET SPÉCIALISÉE

Ferritine :

(Chimiluminescence)

27.03 ng/mL (4.63–204.00)

27 µg/l (5–204)

Validé par : Dr. SENHAJI RHAZI FATIMA ZAHRA

